

# Journée du droit 2013

L'AJEFA participera pour une 6<sup>e</sup> année consécutive à la Journée du droit en présentant plusieurs procès simulés en français dans différents palais de justice en partenariat avec cinq écoles francophones de la province.

## Venez assister à l'un de ces procès simulés et encourager les élèves de vos écoles!

**École Père-Lacombe (Edmonton)**

**Procès civil** : Opolsky c. Jaswal et Pasha

**Résumé** : Bruce Opolsky, un élève en 12<sup>e</sup> année, était le sujet d'un groupe Facebook intitulé « Bruce est un tricheur » qui a été créé par ses camarades d'école, Tahiya Jaswal et Jordan Pasha. À la suite de discussions sur la page du groupe, Bruce a été suspendu de l'équipe de lutte de l'école et on lui a refusé un poste de moniteur dans un camp d'été. En réponse, Bruce Opolsky a intenté un procès en diffamation contre Tahiya Jaswal et Jordan Pasha.

**Accompagnateurs**

- M<sup>e</sup> Denis Lefebvre
- M<sup>e</sup> Pierre Asselin
- Isabelle Leblanc, enseignante

**Samedi 13 avril à 11 h 30 au Palais de justice d'Edmonton (1A Sir Winston Churchill Square)**

**École Boréal (Fort McMurray)**

**Procès civil** : Fadey c. École secondaire Ketklwane

**Résumé** : Marcus Fadey a glissé et est tombé dans une flaque d'eau laissée dans le gymnase de l'école secondaire Ketklwane après un championnat de basketball. À la suite de ses blessures, Marcus a perdu sa chance de recevoir une bourse d'études liée au basketball ainsi que son emploi puisqu'il ne pouvait plus accomplir les tâches demandées. Après l'accident, Marcus a intenté un procès contre l'école secondaire Ketklwane en négligence pour avoir laissé le gymnase dans une situation non sécuritaire.

**Accompagnateurs**

- M<sup>e</sup> Maxime Duval-Charland
- Nadine Gurther, enseignante
- Sonia Coulombe, directrice

**Samedi 25 mai à 11 h au Palais de justice de Fort McMurray (9700 Franklin Avenue)**

**École Alexandre-Taché (Edmonton)**

**Procès criminel** : R. c. Wilson

**Résumé** : Joe Wilson, 16 ans, a organisé une fête en l'absence de ses parents. La fête a échappé à son contrôle et tout a dégénéré. Un voisin, Mike Bourke, s'est plaint et des armes à feu ont été sorties. Puis, les lumières se sont éteintes et deux coups de feu ont retenti, créant ainsi la panique. Cinq minutes plus tard, l'appartement s'est vidé de ses occupants laissant ainsi Joe seul. La police est arrivée et a fouillé l'appartement. Trouvant un fusil, Joe a été mis sous arrestation et accusé de possession d'arme à feu et d'avoir braqué une arme en direction de Mike Bourke.

**Accompagnateurs**

- M<sup>e</sup> Shannon Prithipaul
- François Bergeron, enseignant et

**La représentation aura lieu à l'école à une date encore indéterminée.**

**École La Rose sauvage (Calgary)**

**Procès criminel** : R. c. Tisi

**Résumé** : Le 5 décembre, Anver Williams, 15 ans, s'est fait agresser sur le chemin de retour de l'école par deux individus. Il a été roué de coups et s'est fait voler ses chaussures et sa casquette. Anver a réussi tant bien que mal à rentrer chez lui. On a amené Anver à l'hôpital. Il avait deux côtes brisées, le nez cassé, en plus d'avoir le corps couvert de bleus sévères. Anver est resté deux nuits à l'hôpital. Le 6 janvier, Anver s'est rendu au poste de police et a identifié l'accusé, Donovan Tisi, 16 ans, comme étant une des deux personnes impliquées dans l'agression. Donovan Tisi a été accusé de voies de fait causant des lésions corporelles et de vol qualifié.

**Accompagnateurs**

- M<sup>e</sup> Bianca Kratt
- Chantal Vézina, enseignante
- Marc Fecteau, enseignant

**Autre intervenant**

- M<sup>e</sup> Louise Huard-Peake sera la juge.

**Samedi 13 avril (heure à confirmer) au Palais de justice de Calgary (601 - 5 St. S.W.)**

**École Les Cyprès (Medicine Hat)**

**Procès criminel** : R. c. Jones

**Résumé** : Le 5 janvier, Keri Jones, 16 ans, a décidé d'aller magasiner avec son ami Phil Jackson. Ils avaient l'intention d'acheter un cadeau à leur amie Andrea. Ils sont entrés chez Musik Box qui offrait des CD en solde. Ils en ont choisi une douzaine et les ont gardés en main dans le magasin avant de choisir lesquels ils voulaient acheter. Keri a choisi un mp3 noir qui était en solde. Elle l'a gardé à sa ceinture en marchant dans le magasin parce qu'elle ne voulait pas que quelqu'un d'autre achète le dernier modèle. Keri a oublié que le mp3 était toujours attaché à sa ceinture jusqu'à ce qu'un agent de sécurité l'agrippe à la sortie. Keri est accusée de vol de biens dont la valeur ne dépasse pas cinq-mille dollars.

**Accompagnateurs**


- M<sup>e</sup> Kelly Payne
- Guillaume Laroche, enseignant
- Stéphane Cloutier, enseignant

**Autre intervenant**

- M<sup>e</sup> Gérard Lévesque sera le juge.

**Samedi 27 avril (heure à confirmer) au Palais de justice de Medicine Hat (460 First St. S.E.)**

**Plus de renseignements  
auprès de l'AJEFA**  
Par téléphone : 780-450-2443  
Par courriel : bureau@ajefta.ca



Association des juristes d'expression française de l'Alberta